



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 381

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur certaines mesures. Les retraités subissent les hausses de prix sur les produits de première nécessité, de loyers, d'énergie, d'impôts, de mutuelle, les déremboursements de médicaments, les participations forfaitaires et franchises médicales, les dépassements d'honoraires, etc. Dans ce contexte, l'Union syndicale CGT des retraités de Douai revendique le rétablissement de la retraite à 60 ans et la mise en place d'une retraite anticipée à 55 ans pour les métiers pénibles, l'indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix, qu'aucune retraite ne soit inférieure au SMIC, 300 euros de rattrapage pour tous, une pension de réversion égale à 75 % pour les veuves et divorcées, le paiement des pensions le dernier jour du mois, l'égalité des soins pour tous et la prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale, la suppression des franchises médicales, le droit à un logement décent ou encore le maintien et l'amélioration des services publics de proximité. Il lui demande son avis sur ces revendications justes.

Texte de la réponse

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit l'indexation des pensions de retraite sur les prix. Ainsi, les pensions de vieillesse du régime général ont été revalorisées du coefficient de 1,021 au 1er avril 2012, soit + 2,1 %. Ce coefficient est applicable aux avantages liquidés avec entrée en jouissance antérieure au 1er avril 2012. Comme indiqué dans la feuille de route adoptée à l'issue de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, notre système de retraite a notamment pour objectif de garantir un niveau de pension satisfaisant pour toutes les générations. Il doit être à la fois solidaire et pérenne financièrement. La concertation entre le Gouvernement et les partenaires sociaux prévue en 2013 portera sur toutes les évolutions souhaitables de notre système de retraite pour répondre à ces différents objectifs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 381

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4267

Réponse publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5132